

Séance
ordinaire du 14
août 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATORZIÈME (14^e)
JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE
20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE
VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assistent à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville soient mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérémie Ouellet de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.08.407

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.08.408

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 512 683.04\$

↳ Comptes préautorisés : 575 265.70\$

FINANCES

5. Programme d'aide à la voirie locale – dossier GKQ62467-9077 (1) -20230519-006 – Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).
6. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2023 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis – secteur Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Autorisation de mandat à Nordikeau – remplacement de vacances.
8. Autorisation de formation au directeur des finances.
9. Autorisation d'embauche d'une adjointe administrative au service des travaux publics.

10. Autorisation d'embauche d'un journalier (poste temporaire) au service des loisirs.
11. Autorisation de formations pour le directeur général.

LOISIRS

12. Autorisation de pont payant au profit de l'association du hockey mineur de Mont-Joli.
13. Autorisation de prêt de barrières anti-émeute.
14. Autorisation de pont payant au profit du club de natation les Espadons Paraxion.
15. Autorisation de prêt de matériel à la municipalité de Saint-Donat.
16. Ratification de signature de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Alliance Québécoise du Loisir Public.
17. Autorisation de prêt de matériel à la MRC de la Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

18. Autorisation de paiement du décompte progressif no 2 pour la réfection des infrastructures de la route Tardif et du rang des Bouleaux.

URBANISME

19. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 26 juillet 2023 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
20. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1541, boulevard Jacques-Cartier.
21. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 25, avenue St-Paul.
22. Autorisation de paiement pour l'obtention d'une certification bnq pour les terrains du parc industriel Pierre-De Bané.
23. Affaires nouvelles.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

23.08.409

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 17 juillet 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

23.08.410

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli d'une somme de 512 683.04\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés d'une somme de 575 265.70\$.

FINANCES

23.08.411

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER GKQ62467-9077 (1)-20230519-006 – SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des modalités d'applications du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relatives au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité et adopté que le conseil de la Ville de Mont-Joli approuve les dépenses d'un montant de 129 303\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière est résiliée.

23.08.412

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS – SECTEUR MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2023 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2023 de l'OH de La Mitis secteur Mont-Joli représentant un montant de 97 943\$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.08.413

AUTORISATION DE MANDAT À NORDIKEAU – REMPLACEMENT DE VACANCES

Il est proposé par la conseillère Alain Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie un mandat pour le remplacement des vacances de monsieur Simon Santerre à la firme Nordikeau pour un mandat de 80 heures au tarif de 75\$/heure.

23.08.414

AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR DES FINANCES

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances, à suivre une formation offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), intitulée « Comptabilité et finances municipales 102 : maîtriser les transactions particulières », et ce, le 21 septembre prochain à Matane, au coût de 510\$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement.

23.08.415

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Marlène Langlois;

CONSIDÉRANT QUE ce poste était à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU'un affichage interne et externe a été fait;

CONSIDÉRANT QUE quatre candidates ont été rencontrées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la directrice des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Kathy Desrosiers. Madame Desrosiers débutera son emploi le 28 août prochain et sera assujettie aux conditions de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

23.08.416

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER (POSTE TEMPORAIRE) AU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Nelson Boucher au poste de journalier temporaire au service des loisirs. Monsieur Boucher entrera en fonction le 16 août prochain et sera assujetti aux conditions de la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

23.08.417

AUTORISATION DE FORMATIONS POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général à s'inscrire aux activités de formation suivantes :

- Les clefs du leadership inspirant et mobilisant, de l'Union des municipalités du Québec, les 14 et 21 novembre prochain au coût de 335\$ plus les taxes;
- Relation DG –Élu partie 1, de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec les 5 et 6 octobre prochain, à Québec, au coût de 585\$ plus les taxes. Le conseil accepte également le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement.
- L'appréciation de la contribution : au-delà de la gestion du rendement, de l'Union des municipalités du Québec, les 20 et 21 septembre prochain, au cout de 335\$ plus les taxes.

LOISIRS

23.08.418

AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association du hockey mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 21 octobre 2023 de 9 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

23.08.419 **AUTORISATION DE PRÊT DE BARRIÈRES ANTIÉMEUTES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de barrières antiémeutes du service des loisirs à la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage pour son activité de tire de tracteurs, et ce, le 19 août prochain.

23.08.420 **AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE NATATION LES ESPADONS PARAXION**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de natation Les Espadons Paraxion de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 11 mai 2024 de 8 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

23.08.421 **AUTORISATION DE PRÊT DE MATÉRIEL À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de tables et de chaises à la municipalité de Saint-Donat du 1^{er} au 3 septembre 2023.

23.08.422 **RATIFICATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET L'ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la signature de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Alliance québécoise du Loisir public pour la dispense d'une formation de technicien de glace aux employés du service des loisirs et des municipalités avoisinantes qui aura lieu les 22 et 23 août prochain, et ce, au coût de 4580\$ plus les taxes.

23.08.423 **AUTORISATION DE PRÊT DE MATÉRIEL À LA MRC DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de tables, chaises et BBQ à la MRC de La Mitis pour une activité qui aura lieu le 26 août prochain au parc Richelieu.

TRAVAUX PUBLICS

23.08.424 **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE TARDIF ET DU RANG DES BOULEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Eurovia Québec Construction inc. a présenté une demande de paiement no 2 pour la réfection des infrastructures de la route Tardif et du rang des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 2 et la recommandation de la firme Tetra Tech et du directeur du service des finances, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 2 au montant de 290 497.38 \$ incluant les taxes à Eurovia Québec Construction inc.

URBANISME

23.08.425 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 26 JUILLET 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 26 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 26 juillet 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de dérogation mineure
- Une demande de PIIA

23.08.426 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1541, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite régulariser l'installation d'une enseigne appliquée dans la vitrine avant de son commerce de tatouage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis à l'approbation du règlement sur les PIIA puisque cet immeuble est compris dans le secteur urbain traditionnel qui y est assujéti;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1541, boulevard Jacques-Cartier.

23.08.427 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 25, AVENUE ST-PAUL

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une thermopompe sur le mur latéral ouest de la maison qui aurait eu une marge de recul latérale d'environ 2 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur précise qu'elle doit être d'un minimum de 3 mètres;

CONSIDÉRANT la présence d'une clôture délimitant le terrain dans la cour latérale Ouest arrière et que l'implantation de la maison est contiguë à l'ouest possède une marge de recul latérale Est d'environ 3, 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 27 juillet 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

**23.08.428 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'OBTENTION D'UNE
CERTIFICATION BNQ POUR LES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL
PIERRE-DE-BANÉ**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 2700\$ au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour l'obtention d'une certification pour les terrains industriels du parc industriel Pierre-De Bané.

23.08.429 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

23.08.430 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

23.08.431 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 17 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière